

Synthèse

Pour le compte de l'État, le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM) du BRGM est en charge de la surveillance de l'ancien site minier de Salau (mine de tungstène) situé sur la commune de Couflens dans l'Ariège (09) au titre des articles L-174-1 à 4 du code minier.

Les contrôles portent sur :

- l'état et l'évolution des deux verses à résidus de traitement (dépôts 1150 et 1230) ;
- le remplissage et la végétalisation des bassins de rétention et l'état de leurs digues, situés en pied des amas miniers ;
- le fonctionnement correct de l'émergence minière de la galerie 1230 qui draine la majeure partie du réseau minier souterrain ;
- le niveau de comblement de la retenue du barrage des Cougnets situé à l'aval de la verse 1230.

La visite du second semestre 2020 a eu lieu le 20 octobre. Elle n'a pas révélé de désordre récent significatif sur les verses, bassins et digues par comparaison avec les résultats de la surveillance de juin 2020, ni même d'indice manifeste d'évolution préjudiciable des ouvrages surveillés.

Les verses 1150 et 1230 n'ont pas montré de signe de déstabilisation superficielle importante, ni même d'indice d'instabilité "*en grand*". La petite amorce de décrochement superficiel, probablement assez ancienne, constatée en partie haute de la verse 1150 en 2019, n'a pas évolué. Ce secteur fait l'objet d'une vigilance particulière. Par ailleurs, il est impossible de totalement exclure une légère et momentanée réactivation des renards hydrauliques présents dans la verse 1150, même si cette hypothèse est peu probable. Indépendamment, la végétalisation progressive des talus des verses se poursuit, y compris dans les zones les plus en pente. L'encroûtement de surface (désigné sous le terme de "*casque de fer*" ou "*chapeau de fer*") participe largement au maintien de la stabilité superficielle des talus et limite l'envol des poussières. Les bassins au pied des verses sont quasiment pleins, mais il n'a pas été observé d'apport récent de résidus. Les sacs de résidus constituant les digues sont partiellement éventrés depuis plusieurs années. Toutefois, la stabilité à court et à moyen terme des digues ne semble pas menacée. Il n'en demeure pas moins, qu'il est toujours recommandé à plus longue échéance de procéder *a minima* à la stabilisation de la digue du bassin n° 4 au pied du dépôt 1230, cette dernière étant fortement sous-cavée.

L'émergence minière fonctionne normalement en déversant ses eaux vers le torrent d'Anglade.

Au second semestre 2020, le niveau d'eau dans la retenue du barrage des Cougnets est redescendu, la lame d'eau ne submergeant plus le déversoir de l'ouvrage. Les eaux sont également drainées par les barbacanes traversant l'édifice en béton armé. Le barrage semble en apparence parfaitement stable. Il convient de rappeler que cet ouvrage, dont la gestion échoit à la commune, n'a pas vocation à être curé, sa conception ne le prévoyant pas¹.

Au premier semestre 2021, une prochaine action de surveillance du site sera faite.

Enfin, malgré la confirmation par la cour d'appel de Bordeaux de l'annulation du permis exclusif de recherches minières prononcée en première instance par le tribunal administratif de Toulouse, le BRGM / DPSM continuera d'informer à l'avance la DREAL Occitanie de toute intervention sur site de ses équipes eu égard au contexte toujours tendu dans la vallée.

¹ Information RTM et DDT 09.